

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D104_2021

Séance du 28.10.2021 – Convocation du 20.10.2021

Compte rendu affiché le 8 novembre 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Leïla BEN MAHFOUD

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Florence GAGNEUR, Yves ARTETA, Jérôme JARDIN, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Absents représentés

Roger PEDOJA par Michel ROULLIAT ; Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY.

Excusés

Patrick RACHAS, Nelly NAVARRO-TACHON.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 25 |
| Votants | 27 |
| Exprimés | 27 |

Objet: Contrat Éducatif Local (CEL) – Programmation 2021-2022 et conventions avec les partenaires

La commune de Neuville-sur-Saône est engagée dans un Contrat Éducatif Local, qui prévoit la mise en place d'activités socioéducatives pour les collégiens avec la participation du collège public de la commune et des associations locales pendant la pause méridienne.

En 2020/2021, cinq activités portées par trois associations locales (la M.J.C, le Théâtre des Bords de Saône et l'Harmonie de Neuville) et un service municipal (service jeunesse) ont été mises en place. Ces activités ont permis de sensibiliser 101 jeunes du collège. L'activité jeu, organisée en accueil libre, a rencontré le plus de succès avec une moyenne de 60 jeunes présents par séance. La Conseillère Principale d'Éducation du collège, référente du dispositif, a contribué à l'organisation et à la communication de ces activités et a souligné l'intérêt de travailler avec des partenaires extérieurs au collège, qui apportent un regard différent sur les jeunes.

La réussite de ces actions a encouragé les associations, le collège Jean Renoir et la mairie de Neuville-sur-Saône à poursuivre ces activités pour l'année 2021/2022. Un projet commun a été redéposé auprès des services de l'État.

Une subvention de 3 500€ a été accordée par le pôle Partenariats et Égalité des chances de la DDETS-Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (ex. DRDJSCS).

Ce projet intègre un volet culturel (théâtre et musique), encourage le vivre-ensemble (jeux) et développe l'esprit citoyen (action solidarité encadrée par le service jeunesse avec la participation de la Croix-Rouge).

Les objectifs sont de :

- Favoriser l'ouverture culturelle des jeunes par des activités de découverte
- Améliorer le climat scolaire et les relations entre les jeunes au sein du collège
- Renforcer le partenariat entre le collège, les structures de jeunesse et les associations culturelles de la commune de Neuville-sur-Saône

Organisation du projet :

- Proposition d'activités au sein de l'établissement pendant la pause méridienne entre novembre 2021 et juin 2022
- Mobilisation du partenariat local pour la mise en place des activités : MJC, Harmonie, Service Jeunesse municipal, Théâtre des bords de Saône
- Mobilisation des jeunes
- Participation du collège dans l'organisation des activités
- Respect des consignes sanitaires en vigueur dans l'établissement scolaire

Les activités définies à ce jour sont les suivantes :

| Structure porteuse de l'action | Activité | Durée |
|---|----------------------|--------------|
| MJC de Neuville-sur-Saône | Jeux | 17 séances |
| Harmonie de Neuville-sur-Saône | Musique et mouvement | 16 séances |
| Théâtre des Bords de Saône | Théâtre | 25 séances |
| Service Jeunesse de la Mairie de Neuville-sur-Saône | Projet Solidarité | 5 mois |

Le budget prévisionnel du projet 2021/2022 est le suivant :

| | Coût total prévi. du projet | Commune de Neuville-sur-Saône | État / DDETS |
|----------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| C.E.L 2021/2022 | 7 276 € | 3 776€ | 3 500€ |

Dans le cadre de cette programmation, il convient de conclure avec chaque association une convention de partenariat et de financement, jointe en annexe. Celle-ci définit les interventions et les engagements, et précise les modalités de versement des subventions, selon la répartition suivante :

| Structure porteuse de l'action | Subvention accordée 2021/2022 | Versement prévisionnel décembre 2021 | Versement prévisionnel juillet 2022 |
|---------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| MJC de Neuville-sur-Saône | 500 € | 150 € | 350 € |
| Harmonie de Neuville-sur-Saône | 1498 € | 450 € | 1048 € |
| Théâtre des bords de Saône | 1250 € | 375 € | 875 € |

Enfin, une convention de partenariat sera conclue avec le collège Jean Renoir pour préciser les responsabilités et engagements des institutions dans la mise en œuvre du dispositif C.E.L.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- OUI l'exposé de Monsieur le Conseiller délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU le Contrat Éducatif Local,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la programmation 2021/2022 du dispositif C.E.L, ainsi qu'exposée,
- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat et de financement à destination du collège,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2021/2022 ci-dessous :

| | Coût total prévi. du projet | Commune de Neuville-sur-Saône | État / DDETS |
|-----------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------|
| C.E.L 2021/2022 | 7 276 € | 3 776€ | 3 500€ |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat et de financement ci-après :

| Structure porteuse de l'action | Subvention accordée 2021/2022 | Versement prévisionnel décembre 2021 | Versement prévisionnel juillet 2022 |
|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| MJC de Neuville-sur-Saône | 500 € | 150 € | 350 € |
| Harmonie de Neuville-sur-Saône | 1498 € | 450 € | 1048 € |
| Théâtre des bords de Saône | 1250 € | 375 € | 875 € |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente délibération,
- **DE PRÉCISER** que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 octobre 2021

**Le Maire,
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 08/11/2021
- Publication ou affichage le 08/11/2021

Eric BELLOT, Maire.